

Résumé de l'évaluation du Programme canadien pour l'innovation internationale



L'évaluation a porté sur le Programme canadien pour l'innovation internationale (PCII) entre 2015/16 et 2018/19. L'évaluation a été réalisée en interne par la Division de l'évaluation de la diplomatie, du commerce et affaires corporatives (PRE) entre février et décembre 2019, et s'appuie sur des données d'entrevues, des données d'enquêtes, des données de projets et un examen de documents. L'évaluation s'est concentrée sur les questions suivantes :

- L'obtention de résultats
- Expérience des clients
- L'efficacité et l'efficacite des structures de gouvernance et des mecanismes de gestion
- La pertinence de la focalisation géographique
- Cohérence avec les priorités et les initiatives du ministère et du gouvernement du Canada
- Pertinence du programme pour les pays partenaires

Constatations Clés



Les activités d'établissements de partenariats (ADP) du PCII ont réussi à sensibiliser les petites et moyennes entreprises (PME) canadiennes aux possibilités de recherche et développement (R&D) en collaboration à l'étranger et ont également permis de créer des débouchés commerciaux.



Bien que le PCII ne cible pas les pays avec le potentiel d'innovation le plus élevé, la concentration géographique actuelle du programme demeure pertinente pour les intérêts commerciaux et les priorités commerciales du Canada.



Bien qu'une comparaison directe des modèles d'exécution entre le PARI-CNRC et la FCIRDI soit difficile à effectuer à cause de différences dans leur nature, leur portée et leurs ressources, le PARI-CNRC a des avantages organisationnels uniques.



L'évaluation a révélé que même si le comité directeur actuel du PCII est généralement efficace et efficace pour appuyer l'exécution du programme, des questions plus générales demeurent quant à la coordination des activités d'innovation internationale entre les intervenants pertinents du gouvernement du Canada.



Les niveaux de financement actuels du PCII, inchangés depuis 2005, réduisent la pertinence du programme pour les homologues étrangers et ne répondent pas aux besoins des entreprises canadiennes. Les programmes semblables de pays d'optique commune sont plus importants que le PCII et comportent moins de restrictions sur le plan de l'admissibilité.

Recommandations

1. Il est recommandé que le bureau de l'investissement, de l'innovation et de l'éducation (BID) élargisse la composition du comité directeur du PCII afin d'assurer une coordination efficace du programme avec les autres activités d'innovation à l'international du gouvernement du Canada.
2. Il est recommandé que le bureau de l'investissement, de l'innovation et de l'éducation (BID) effectue un examen périodique de la concentration géographique du PCII, qui tient compte à la fois des intérêts commerciaux du Canada et du potentiel d'innovation dans les pays partenaires.
3. Il est recommandé que le bureau de l'investissement, de l'innovation et de l'éducation (BID) continue d'organiser des activités régulières d'établissement de partenariats dans les pays ciblés et envisage d'élargir le modèle d'établissement de partenariats à d'autres pays avec lesquels le Canada a conclu un accord de STI.
4. Il est recommandé qu'Affaires mondiales Canada engage un dialogue avec l'Autorité d'innovation d'Israël pour trouver des solutions acceptables pour les deux parties aux problèmes qu'éprouve actuellement la FCIRDI concernant les coûts administratifs, la gestion financière, la mesure du rendement et l'établissement de rapports.

